

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 3 SEPTEMBRE 2019

Mme Chantal MOISI nous a fait part de deux anomalies dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 :

- Question n° 4 : Stéphane BOUDIER 35 €/heure et non 35 h/semaine.
- Questions diverses : M. POURQUIER est « séduit » par l'idée.

Le compte-rendu amène-t-il d'autres observations ? Est-il adopté après corrections ?

1° - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2019 – GRDF (RODP et ROPDP) :

- Formule de calcul de la R.O.D.P. (*Redevance d'Occupation du Domaine Public*)

$(0,035 \times L + 100) \times TR$

L = Longueur du réseau soit : 5 812 m

TR = Taux de revalorisation : 1,24

Montant : **376 €**

- Formule de calcul de la R.O.P.D.P. (*Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public*)

$(0,035 \times L \times TR')$

L = Longueur des canalisations construites ou renouvelées et mise en gaz sur 2019

TR' = 1,06

Montant : **24 €**

GRDF propose **400 €** pour la redevance d'occupation du Domaine Public Gaz 2019

(VOTE)

2° - AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE MÉDICALE :

Lors du Conseil Municipal du 2 juillet 2019 vous avez voté pour le principe l'augmentation du temps de travail d'une secrétaire médicale de 20 h à 28 h.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe a donné son accord pour cette augmentation au 4 septembre 2019. Il faut que le Conseil Municipal se prononce une nouvelle fois pour valider ce contrat pour un an renouvelable.

(VOTE)

3° - APPEL D'OFFRES – RESTAURANT SCOLAIRE :

La Société retenue est la Société « RESTAUVAL » de Le Mans. La société recrute un cuisinier pour une cuisine traditionnelle, fait maison avec des produits frais.

4° - RENTRÉE SCOLAIRE :

Un point sera fait en séance par Mme Christelle DEROYE, Maire Adjointe chargée des affaires scolaires :

- Écoles,
- Collège,
- Cantine,
- T.A.P.

5° - POINT SUR LES TRAVAUX « MUR DE Mme MONBEL » :

Lecture en séance du courrier envoyé par le fils de Mme MONBEL.

6° - STÈLE :



7° - INAUGURATION RÉSIDENCE DU SAOSNOIS – SARTHE HABITAT :

8° - BOÎTE À LIVRES :

Installation dans le centre de Marolles (semaine 29). Un point en séance sera fait par M. Jean-Louis CECCANTI.

9° - VÉHICULES ÉLECTRIQUES :

Le dossier de demande de subvention a été transmis à la Communauté de Communes. Le reste à charge de la Commune se montera à 8 401 € HT.

10° - ENQUÊTE PUBLIQUE – CHEMIN DE LA REINEBAUDIÈRE :

L'enquête publique concernant l'aliénation du chemin rural de la Reinebaudière s'est achevée le 3 juillet 2019.

Le Commissaire Enquêteur nous a remis son rapport avec ses conclusions et a émis un avis favorable à cette aliénation.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce rapport afin de transmettre l'ensemble du dossier en Préfecture.

(VOTE)

11° - QUESTIONS DIVERSES :

- Pour info, la Préfecture nous envoie une copie de l'arrêté prorogeant le délai pour statuer sur la demande d'autorisation présentée par la société « Les Vents du Nord Sarthe 2 ». Le délai est prorogé de 5 mois à compter du 26 juillet 2019.

- Remerciements de l'Association des Conciliateurs de Justice pour la subvention versée.

- Courrier de M. Jacky EMERY